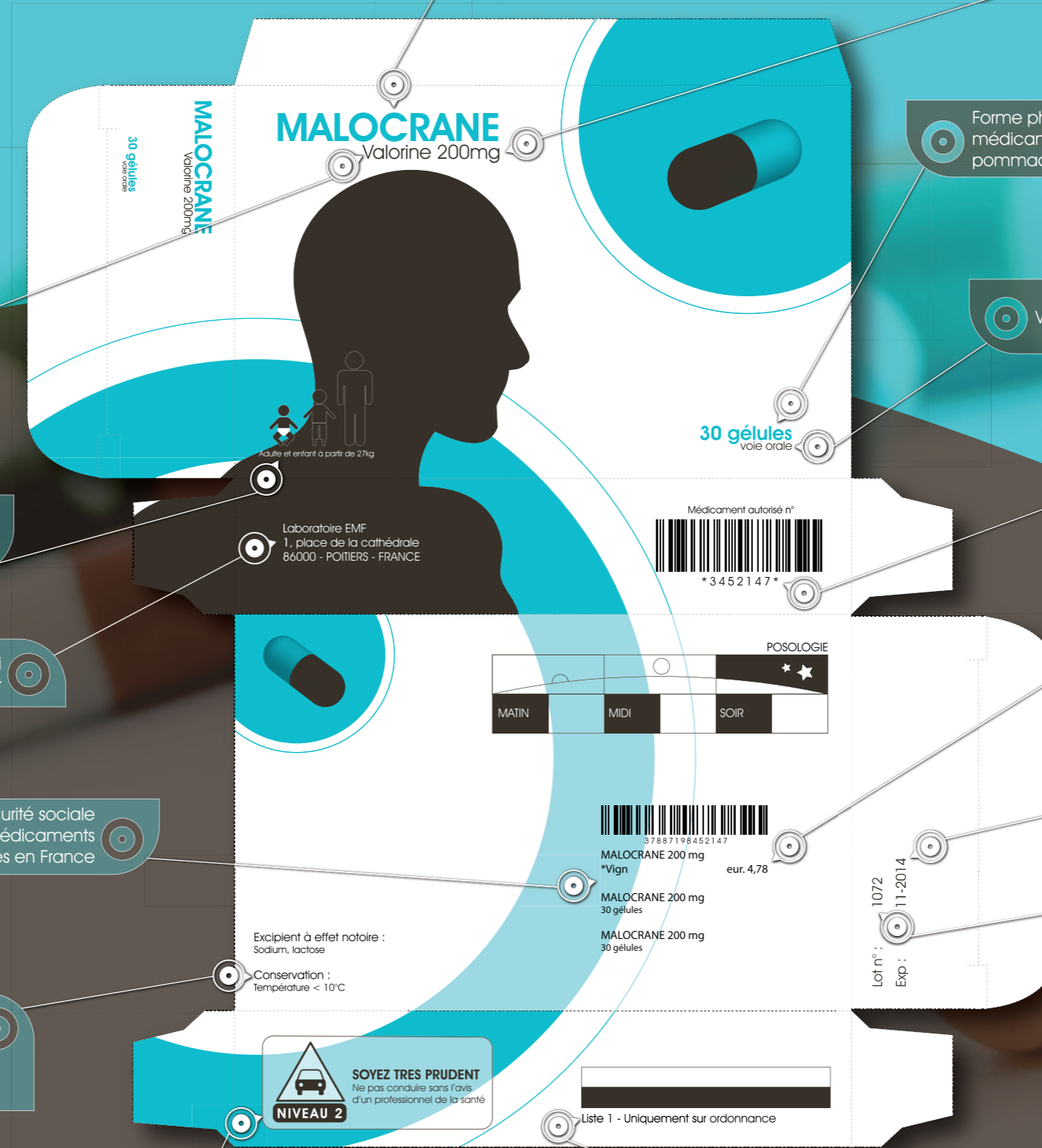


Pas de MEDICAMENT sans boîte

Comment interpréter les informations inscrites sur les boîtes de médicaments ?

En 1964, l'Union Européenne décide de la construction d'une « Europe du médicament » et impose des normes de qualité identiques à tous les pays. **15 mentions sont donc rendues obligatoires par la loi européenne.**



Nom commercial du produit

Dosage : en fonction de la forme pharmaceutique, c'est la teneur en substance active exprimée en quantité par unité de prise, de volume ou de poids

Forme pharmaceutique du médicament (comprimé, pommade...)

Voie d'administration du médicament

Numéro d'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) et code barre. Pour vérifier qu'il s'agit bien d'un médicament : le premier chiffre doit commencer par un 3

Nom de la substance active qui fait l'intérêt thérapeutique du produit

Mises en garde spéciales : notamment celles qui recommandent de laisser le médicament hors de portée des enfants

Coordonnées du laboratoire pharmaceutique qui commercialise le produit

Prix public du médicament pour les médicaments remboursables

Date limite d'utilisation

Vignette de sécurité sociale pour les médicaments remboursables en France

Numéro de lot : traçabilité du médicament (l'historique de sa fabrication et le contrôle de la boîte)

Précautions de conservation : certains médicaments sont par exemple sensibles à la température. Les indications concernant leur conservation servent donc à garantir l'efficacité et la sûreté de leur emploi.

Classification du médicament en matière de prescription et de délivrance, qui précise les précautions particulières d'utilisation pour certains médicaments à risque.

Indication thérapeutique : cette mention est autorisée si le médicament peut être obtenu sans ordonnance

